

RAYONS DE PROTECTION

DÉCRITS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-13

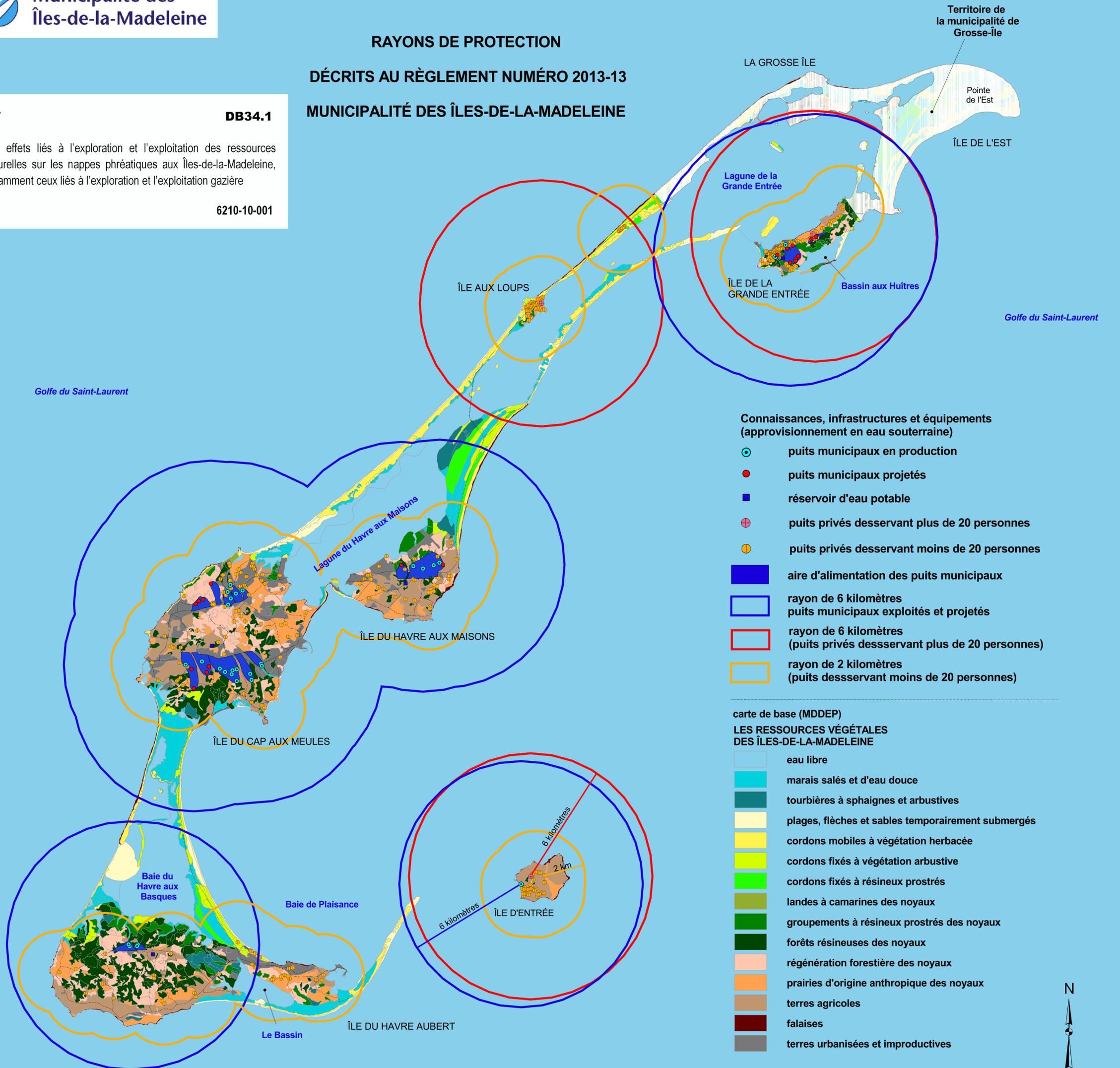
MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

297

DB34.1

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

6210-10-001



- Connaissances, infrastructures et équipements (approvisionnement en eau souterraine)**
-  puits municipaux en production
 -  puits municipaux projetés
 -  réservoir d'eau potable
 -  puits privés desservant plus de 20 personnes
 -  puits privés desservant moins de 20 personnes
 -  aire d'alimentation des puits municipaux
 -  rayon de 6 kilomètres puits municipaux exploités et projetés
 -  rayon de 6 kilomètres (puits privés desservant plus de 20 personnes)
 -  rayon de 2 kilomètres (puits desservant moins de 20 personnes)

- carte de base (MDDEP)**
LES RESSOURCES VÉGÉTALES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
-  eau libre
 -  marais salés et d'eau douce
 -  tourbières à sphaignes et arbustives
 -  plages, flèches et sables temporairement submergés
 -  cordons mobiles à végétation herbacée
 -  cordons fixes à végétation arbustive
 -  cordons fixes à résineux prostrés
 -  landes à camarines des noyaux
 -  groupements à résineux prostrés des noyaux
 -  forêts résineuses des noyaux
 -  régénération forestière des noyaux
 -  prairies d'origine anthropique des noyaux
 -  terres agricoles
 -  falaises
 -  terres urbanisées et improductives

